

## PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE ET SUIVI DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES DE TRAVAUX

### Carsat Nord-Est

- Elaboration du Dossier de consultation et des pièces du dossier d'appel d'offre.
- Transmission du cahier des charges au référent local MDE pour préconisations sur l'opportunité et la mise en application des clauses d'insertion

### MDE

- Transmission des préconisations à la Carsat Nord-Est. Le délai de réponse ne devra dépasser 15 jours afin de ne pas pénaliser la procédure.

### Carsat Nord-Est

- Publication de l'appel d'offre ou éventuellement du règlement de consultation en faisant apparaître les coordonnées du référent locale MDE
- Transmission à la MDE des coordonnées des entreprises attributaires qui se sont engagées à réaliser une action d'insertion
- Transmission à la MDE du planning prévisionnel des travaux
- Invitation de la MDE à la réunion de préparation de chantier afin de :
  1. *Présenter le référent local MDE aux entreprises*
  2. *Permettre la prise en compte du référent local MDE comme intervenant par le coordinateur SPS quand il y en a 1 désigné dans le marché*
  3. *Expliquer la méthode de contrôle du respect des engagements*
  4. *Promouvoir les clauses d'insertion auprès des entreprises*

### MDE

- Contrôle du respect des engagements pris par les entreprises par le référent local MDE qui pourrait être destinataire des comptes rendus de chantier afin de connaître les moments les plus favorables à ses contrôles

### Carsat Nord-Est

- Avant réception la Carsat Nord-Est informe le référent local MDE pour demander une confirmation écrite du respect des engagements pris par le ou les adjudicataires. cette confirmation devra être transmise au plus tard 15 jours après la date de réception. dans le cas du non respect, la Carsat Nord-Est mettra en application les pénalités prévues dans le CCAP, CCP ou le cahier des charges